



Conseil municipal | Séance du 17 octobre 2019

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2019-10-17-24 | Concours restreint de maîtrise d'œuvre -
Conception de la médiathèque ELSA TRIOLET - Rémunération des cabinets
d'architecture pour les esquisses**

Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 30

Date de convocation : 11 octobre 2019

L'An deux mille dix neuf, le 17 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moysse, Madame Francine Goyer, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard-Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Madame Nicole Auvray, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche, Madame Agnès Bonvalet.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Samia Lage donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Gilles Chuette donne pouvoir à Monsieur Daniel Vézie, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger.

Etaient excusés :

Madame Pascale Hubart.

Secrétaire de séance :

Monsieur Gabriel Moba M'Builu

Exposé des motifs :

Le plateau du Madrillet, deuxième polarité majeure de l'armature urbaine de la Ville, offre une large diversité de fonctions urbaines (habitat ; commerces ; équipements) propres à asseoir une centralité dynamique à l'échelle du quartier et, plus largement, métropolitaine. Cependant, le quartier continue de souffrir d'une image négative. Il abrite des populations particulièrement précaires et reste symboliquement isolé du reste de la ville tant par sa morphologie urbaine que par son schéma viaire qui le rendent peu perméable.

Les principaux enjeux identifiés sur le quartier au titre du Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) conduisent à conforter la polarité du Centre Madrillet pour favoriser son attractivité et la qualité de vie des habitants et des usagers.

Les équipements publics regroupés sur la polarité majeure constituée par le centre Madrillet (Maison du Citoyen, Centre socioculturel Jean-Prévost, Bibliothèque Elsa-Triolet) proposent une offre complète de services administratifs et socioculturels. Ils constituent autant d'atouts contribuant au rayonnement et à l'attractivité du Centre Madrillet.

Cependant, ces équipements constituent un assemblage hétéroclite de volumes difficilement extensibles et peu lisibles dans le tissu urbain. Ils souffrent par ailleurs d'une obsolescence technique (surfaces insuffisantes, inaccessibilité au public des locaux situés en sous-sol ou en étage, ...), thermique et fonctionnelle et présentent des besoins d'extension, de mutualisation et/ou de réaménagement pour répondre aux usages actuels et futurs.

L'étude urbaine menée par le Cabinet Amar en 2017 au titre du protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain a conclu à un scénario visant à consolider la polarité du quartier autour d'un espace public structurant aménagé comme une grande place paysagée formant agrafe entre le QPV et le quartier pavillonnaire. De part et d'autre de la rue du Madrillet, cet espace accueillera une dorsale d'équipements publics et de services valorisant la polarité commerciale et créant les conditions d'une véritable mixité fonctionnelle et sociale.

La force de ce projet urbain consiste à « faire passer » un équipement culturel majeur sur la rive est de la rue du Madrillet en désenclavant la place Blériot. Effet levier marquant du projet, la nouvelle médiathèque Elsa-Triolet, équipement culturel à rayonnement municipal, sera en effet implantée sur la rive est de la rue du Madrillet.

Le Conseil municipal

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le décret N°1075 du 3 décembre 2018 relatif aux marchés publics et notamment ses articles R-2162-15 à R-2162-21,
- La procédure restreinte de concours lancée le 17 mai 2019,
- Le règlement du concours.

Considérant :

- Le Nouveau programme de renouvellement urbain engagé,
- La nécessité de construction d'une médiathèque Elsa-Triolet,
- L'obligation de rémunération des esquisses demandées aux candidats,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De rémunérer les prestations non retenues des candidats au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de la médiathèque Elsa-Triolet, à hauteur de 22 800 € HT chacune.

Précise que :

- Les dépenses seront imputées aux budgets correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 21/10/2019

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20191017-lmc114511-DE-1-1